



INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DU REGLEMENT FINCANCIER 2021/2022

Frais au moment de l'inscription :

Frais de dossier : 35€ (non remboursables).

Acompte :

100€ (1 enfant).

150€ (2 enfants).

200€ (3 enfants et plus).

L'acompte d'inscription (ou réinscription l'année suivante) est déduit de la 1^{ère} facture. En cas d'annulation de l'inscription, l'acompte ne sera remboursé que pour les motifs suivants :

- Déménagement (joindre dans ce cas un justificatif).
- Perte d'emploi.
- Changement de situation familiale (séparation...).

Aucun remboursement ne sera fait sur un changement d'avis.

Moyens de paiement, plusieurs possibilités :

- Chèque.
- Prélèvement (joindre un RIB et remplir le mandat joint).
- Carte bancaire.
- Virement (Coordonnées de l'établissement jointes).
- Paiement en ligne.

Autres informations des frais facturés :

2 – Cantine

La cantine est forfaitaire. Les remboursements de repas non pris se feront en cas d'absence prolongée pour maladie et ce sur présentation du certificat médical comme suit :

- Forfait 4 jours par semaine sur le mois : 99,40€ soit 28,40€ remboursés **si absent 4 jours consécutifs.**
- Forfait 3 jours par semaine sur le mois : 77 € soit 21,30€ remboursés **si absent 4 jours consécutifs.**
- Forfait 2 jours par semaine sur le mois : 49,70€ soit 14,20€ remboursés **si absent 4 jours consécutifs.**
- Forfait 1 jour par semaine sur le mois : 24,85€ soit 7,10€ remboursés **si absent 4 jours consécutifs.**

Aucun remboursement ne se fera pour les départs anticipés (veille vacances scolaires) ou retour tardif après reprise des cours.

En revanche tout forfait peut-être modifiable en cours d'année (prévenir le secrétariat dans ce cas).

8,50 € le ticket pour les repas exceptionnels (en cas de repas exceptionnel pris, sans ticket, celui-ci sera facturé le mois suivant au prix du ticket).

3 – Accueil du soir (maternelle)

Vous avez le choix d'opter pour :

Un forfait 4 jours par semaine soit **75.50€ le mois.**

Un forfait 3 jours par semaine soit **56.25€ le mois.**

Un forfait 2 jours par semaine soit **37.50€ le mois.**

Un forfait un jour par semaine soit **18,75€ le mois.**

Les forfaits ne sont pas remboursables mais le choix peut –être changé en cours d’année.

Pour les accueils exceptionnels **6,40 €** le ticket (en cas d’accueil exceptionnel, sans ticket, celui-ci sera facturé le mois suivant au prix du ticket).

4 – Etude du soir

Vous avez le choix d’opter pour :

Un forfait 4 jours par semaine soit **41.00€ le mois.**

Un forfait 3 jours par semaine soit **30.75€ le mois.**

Un forfait 2 jours par semaine soit **20.50€ le mois.**

Un forfait un jour par semaine soit **10.25€ le mois.**

Accueil du matin PS à CM2 :

L’accueil du matin régulier peut-être facturé selon votre choix :

Accueil du matin régulier de PS à CM2 : 20€ par mois.

Accueil du matin exceptionnel (maternelle et primaire) : 2€ (tickets à l’accueil).

Fichiers scolaires :

Les fichiers scolaires (français, mathématiques, anglais...) ne seront choisis par les enseignantes de CP à CM2 qu’en juillet 2020 pour la rentrée 2020. Les prix ne sont pas à ce jour connus mais selon le fichier demandé il faut compter en moyenne de 5€ à 8€ par fichier. Ces fichiers seront facturés sur la 1^{ère} facture de l’année scolaire.

De même les livres de poche étudiés en classe et achetés par l’école pour chaque enfant seront facturés en cours d’année (selon la date de l’achat).

Projets de classes 2021-2022 :

En dehors de la classe théâtre en CM2, les autres projets de classes (initiation musicale, chant choral, initiation théâtre, initiation à l’anglais, création d’un album sciences...) ne seront adressés aux familles qu’en juillet 2021 pour les classes de PS à CM1, il faudra compter en moyenne 5€ à 11€ par mois selon les classes).

.....
Maternelle et primaire sous contrat d’association

7, rue Jean Cottin-75018 PARIS

Tél : 01 46 07 37 21

Courriel : ecolescoeur18@free.fr

Site : www.ecole-sacrecoeur.fr